



2e édition du Trophée RSE « Ma boulangerie, engagée dans le développement durable »

La CNBPF et AG2R LA MONDIALE ont créé, l'année dernière, un prix visant à distinguer la ou les boulangeries les plus engagées dans le développement durable. Il récompense les artisans les plus exemplaires dans leur contribution aux objectifs de développement durable, et s'attache ainsi à promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au sein de la profession. La remise des prix s'est déroulée le 28 novembre dans les locaux d'AG2R LA MONDIALE. Les lauréats de cette année sont :

- Prix « Boulangerie la plus engagée pour le développement durable » : **Boulangerie Lucien à Saint-Nauphary (82)**
- Prix « Initiative environnementale » : **Boulangerie Tabouret Christophe à Briouze (61)**
- Prix « Initiative sociale » : **Boulangerie Reutenauer à Saverne (67)**
- Prix « Coup de cœur » : **Les douceurs du lac » à Maché (85)**

11ème Semaine de l'Excellence

La 11ème Semaine de l'Excellence, qui s'est tenue du 19 au 21 novembre au CIFA de l'Yonne (Auxerre), a rencontré un véritable succès avec une forte participation : 38 participants, côté fournil et côté magasin, venus de toute la France. Félicitations aux jeunes pour leurs performances qui témoignent de leur talent et de leur détermination.

La CNBPF remercie les candidats ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué à ce succès : l'équipe du CIFA, Laurent Bisson (Président de la Région Bourgogne Franche-Comté), ainsi que les familles venues soutenir leur proche. Nous remercions aussi les formateurs, dont la transmission est essentielle pour perpétuer l'excellence artisanale.



Nouvelles modalités de la contre-visite médicale

Le décret n°2024-692, applicable depuis le 7 juillet 2024 précise les conditions de la contre-visite médicale.

La contre-visite peut intervenir à **tout moment de l'arrêt de travail**, est effectuée par un médecin mandaté par l'employeur qui peut se prononcer **sur le bien-fondé de l'arrêt de travail et sur sa durée**. Deux nouvelles obligations incombent aux salariés :

- une obligation, dès le début de l'arrêt de travail, **de communiquer à l'employeur leur lieu de repos dès lors qu'il est différent de leur domicile**,
- une obligation, en cas d'arrêt de travail portant la mention « **sortie libre** », **de communiquer à l'employeur les horaires auxquels la contre-visite peut s'effectuer**.



La CNBPF lance son calendrier de l'avent digital !

Découvrez, à partir de début décembre, le calendrier de l'avent digital de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française sur Instagram. Une rétrospective gourmande qui reviendra sur tous les temps forts de l'année et événements qui ont fait briller la profession en 2024 ! Chaque semaine, deux cases inédites seront à ouvrir pour un moment de partage sur l'année écoulée.

Pour patienter jusqu'à Noël, rendez-vous sur le [compte Instagram](#) de la Confédération. Le compte à rebours est lancé !



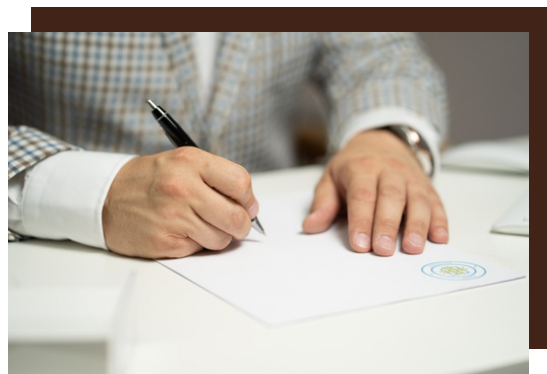
Délais de prescription en matière de litige en droit du travail

Le délai de prescription de droit commun est de 5 ans.

Lorsque l'action porte sur la **rupture du contrat de travail**, ce délai est de **12 mois** à compter de la notification de la rupture.

Lorsqu'elle est fondée sur le harcèlement moral, l'action portant sur la rupture du contrat de travail se prescrit par 5 ans et court à compter du dernier acte de harcèlement (Cass. soc. 4 septembre 2024, n° 22-22860).

Enfin, lorsque l'action du salarié porte sur l'exécution du contrat de travail, ce délai pour agir est de 2 ans.



Dialogue & Solidarité : un soutien bienveillant pour traverser le deuil du conjoint

Dialogue & Solidarité accompagne les veuves et veufs dans leur deuil, en offrant un soutien adapté à chaque situation. Composées de psychologues et de bénévoles formés, nos équipes assurent une écoute bienveillante et respectueuse. Les groupes de parole, animés dans un cadre neutre et convivial, permettent à chacun d'exprimer son chagrin à son rythme, que ce soit par des mots, des pleurs ou un silence.

Nos services gratuits, confidentiels et ouverts à tous visent à briser l'isolement. Nous sensibilisons également les professionnels de l'action sociale et de la santé pour mieux prévenir les risques liés au deuil.



Votre espace client entreprise santé et prévoyance AG2R LA MONDIALE

En tant que client, nous mettons à votre disposition un espace connecté pour vous accompagner 24h/24, 7j /7. Il vous permet de visualiser et gérer vos contrats collectifs santé, prévoyance et retraite.

En vous connectant à cet espace, vous pouvez :

- affilier et résilier vos salariés au régime frais de santé,
- déclarer des sinistres arrêt de travail et décès,
- suivre l'état d'avancement de vos demandes,
- suivre vos cotisations et vos règlements.

Une question sur vos contrats ou sur le fonctionnement de l'espace client, le formulaire « contact » vous permet d'adresser vos demandes. Rendez-vous sur le site [AG2R LA MONDIALE](#)



© Photos : Frédéric Vielcanet/CNBPF